



**Equity Banque Commerciale du Congo S.A.**

Société Anonyme constituée en République Démocratique du Congo, immatriculée sous le numéro CD/KIN/RCCM/14-B-3364

# Rapport des administrateurs

**Rapport complémentaire des administrateurs sur l'augmentation de capital d'Equity Banque Commerciale du Congo S.A.**

Le présent rapport complémentaire des administrateurs est établi par le Conseil d'administration d'Equity Banque Commerciale du Congo S.A. en application des dispositions des articles 592 et 589 de l'Acte Uniforme relatif aux Sociétés Commerciales et Groupements d'Intérêt Economique de 2014

## Table des matières

Table des matières	2
1 Objet du Rapport	3
2 But de l'augmentation de capital	4
3 Autorisation du processus d'émission de droits	5
4 Principales caractéristiques de l'émission de droits	7
5 Calendrier suivi pour l'augmentation de capital	10
6 Résultat de l'augmentation de capital	11
Annexes	13
Annexe 1: Annuaire d'entreprise	14
Annexe 2: Conseillers en transactions	15

# 1 Objet du Rapport

Ce rapport est émis par le Conseil d'administration d'Equity Banque Commerciale du Congo S.A. (la Compagnie/ la Banque/ Equity BCDC) au sujet de l'augmentation de capital récemment réalisée par la Société.

Ce rapport est établi conformément aux dispositions pertinentes des articles 592 et 589 de l'Acte Uniforme relatif aux Sociétés Commerciales et Groupement d'Intérêt Economique de 2014.

Suite à la fusion réussie et intervenue en date du 31 décembre 2020 entre Equity Bank Congo S.A. et la Banque Commerciale du Congo S.A. pour former Equity Banque Commerciale du Congo S.A, Equity BCDC a annoncé que sa principale préoccupation sera axée sur les efforts et l'engagement de la Banque pour stimuler l'inclusion financière en RDC et soutenir la transformation des vies et des moyens de subsistance de la population congolaise. La Banque a également réitéré son intention d'approfondir ses relations avec les entreprises clientes et de déployer des innovations bancaires uniques qui permettraient une intégration transparente de bout en bout pour améliorer les opérations commerciales.

## 2 But de l'augmentation de capital

Conformément à son orientation stratégique, le Conseil d'administration a lancé un processus d'émission de droits. L'objectif principal de l'émission de droits était de lever un capital de soixante-dix millions six cent mille dollars américains (70,6 millions USD) équivalant à environ cent quarante-quatre milliards six cent millions de francs congolais (144,6 milliards CDF<sup>1</sup>) pour financer les plans d'expansion de la Banque en RDC, notamment la stimulation de la croissance des actifs et l'investissement dans l'infrastructure numérique pour répondre aux besoins changeants de la clientèle d'Equity BCDC.

Le but de l'augmentation de capital supplémentaire était également de renforcer la base de capital réglementaire d'Equity BCDC pour s'assurer que la Banque respecte les exigences de capital et les ratios de solvabilité définis par la Banque Centrale du Congo (BCC) ainsi que de créer une marge suffisante pour assurer la conformité alors même que la Banque continue de déployer ses initiatives stratégiques et d'atteindre une croissance du bilan à l'avenir.

---

<sup>1</sup> En utilisant un taux de change estimé à deux mille cinquante francs congolais (CDF 2.050) par USD à la date de clôture. Le taux de change réel utilisé pour convertir le capital social reçu en USD en CDF aux fins de la préparation des états financiers d' Equity BCDC libellés en CDF est de 2.012,9943 par USD, soit le taux de change au comptant au 19 septembre 2022.

### 3 Autorisation du processus d'émission de droits

L'Assemblée Générale Extraordinaire (l'AGE) d'Equity Banque Commerciale du Congo S.A. tenue le 10 juin 2022 à 09h00, heure de la RDC, au siège social de la Société, 15, Boulevard du 30 Juin, Commune de la Gombe/Kinshasa, RDC, a adopté les résolutions suivantes :

- a) Approuver l'augmentation du capital social nominal d'Equity BCDC de huit milliards deux cent quarante-huit millions cinq cent onze mille neuf cents francs congolais (8.248.511.900 CDF) comprenant un million cinq cent cinquante-six mille trois cent vingt-trois (1.556.323) actions ordinaires de cinq mille trois cents francs congolais (5.300 CDF) par action à un capital social de dix milliards quatre cent quarante-huit millions de francs congolais (10,448 milliards CDF) par la création de quatre cent quinze mille dix-huit ( 415.018) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale chacune de cinq mille trois cents francs congolais (5.300 CDF) par action (**les Actions Nouvelles**) (**l'Augmentation de Capital**) conformément au Rapport des Administrateurs et au Rapport du Commissaire aux comptes adoptés par le Conseil d'Administration .
- b) Approuver, l'émission des Actions Nouvelles au prix de cent soixante-dix (170 USD) par action aux détenteurs des actions ordinaires émises du capital d'Equity BCDC enregistrées à la fermeture des bureaux à la date qui sera déterminée par le Conseil d'administration et notifiée aux actionnaires par voie de presse ou autrement proportionnellement à la participation respective des actionnaires dans le capital social émis d'Equity BCDC ; et sous réserve des Statuts d'Equity BCDC, au taux et selon les conditions que le Conseil d'administration jugera appropriés.
- c) Approuver que le Conseil d'administration émette les Actions Nouvelles et fasse tout ce qui sera nécessaire pour donner effet à la résolution précédente et dispose des fractions d'actions de la manière qu'il jugera appropriée sous réserve des Statuts d'Equity BCDC, et conformément au rapport des administrateurs et au rapport du Commissaire aux comptes adoptés par le Conseil d'administration.
- d) Approuver, sous réserve de l'approbation de la Banque Centrale du Congo, la modification des articles 6 et 7 des statuts comme suit :

*Article 6 ainsi modifié : « Le capital social est fixé à la somme de dix milliards quatre cent quarante-huit millions de francs congolais (10,448 milliards CDF). Il est divisé en un million neuf cent soixante et onze mille trois cent quarante et une (1.971.341) actions de cinq mille trois cents francs congolais (5.300 CDF) chacune d'une valeur nominale, souscrites et entièrement libérées, toutes de même rang et numéroté de 1 à, et jouissant des droits et avantages définis par les statuts. »*

*Article 7 modifié pour ajouter le paragraphe suivant – « et par résolution des actionnaires d'Equity BCDC du 10 juin 2022 à dix milliards quatre cent quarante-huit millions de francs congolais (10,448 milliards CDF).*

- e) Noter que (i) simultanément au processus d'émission des Actions Nouvelles, Equity Group Holdings Plc (EGH) fera une offre à tous les détenteurs d'actions ordinaires émises du capital d'Equity BCDC enregistrées à la fermeture des bureaux à cette date, qui sera déterminée par le Conseil d'administration et notifiée aux actionnaires par voie de presse, pour l'acquisition par EGH d'un maximum de six mille cinq cents actions chacune (6 500) auprès d'actionnaires qui choisissent de ne pas participer à l'augmentation de capital à un prix de cent soixante-dix (170 USD) par action (**l'Offre EGH**) et (ii) que **l'Offre EGH** n'est soumise à aucun droit de préemption en vertu des lois de la RDC ou des Statuts.

- f) Conférer tous pouvoirs au Directeur Général et/ou au Directeur Général Adjoint à l'effet d'établir tous documents et d'effectuer tous dépôts nécessaires à l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

## 4 Principales caractéristiques de l'émission de droits

Equity BCDC a voulu émettre quatre cent quinze mille dix-huit (415 018) Actions Nouvelles à un prix d'émission de droits de cent soixante-dix dollars américains (170 USD) par action sur la base d'un Ratio d'émission de droits de quatre (4) actions nouvelles pour chaque quinze (15) actions existantes émises et entièrement libérées détenues par les actionnaires. Ces actions nouvelles émises sont de rang égal à tous égards aux actions existantes.

Chaque actionnaire éligible avait la possibilité de souscrire intégralement à son droit intégral, et une souscription partielle n'était pas autorisée dans le cadre de cette émission de droits. Les actionnaires éligibles ayant exercé l'intégralité de leurs droits avaient également la possibilité de demander des actions supplémentaires plafonnées à trente pour cent (30%) de leurs droits totaux.

Au 31 décembre 2021, le capital social émis et libéré d'Equity BCDC était de huit milliards deux cent quarante-huit millions cinq cent onze mille neuf cents francs congolais (8.248.511.900 CDF) dont un million cinq cent cinquante-six mille trois cent vingt-trois (1.556.323) actions ordinaires de cinq mille trois cents francs congolais (5.300 CDF) par action. En outre, Equity BCDC a déclaré des fonds propres totaux de francs congolais quatre cent trente-deux milliards, cinq millions (CDF 432,5 milliards) dans ses états financiers selon les Principes Comptables Généralement reconnus en RDC (PCGR), et a déclaré une valeur nette des actifs de dollars américains deux cent soixante-quatorze millions, neuf cent mille (274,9 millions USD) dans les états financiers IFRS du Groupe Equity BCDC au 31 décembre 2021.

L'augmentation de capital a été entièrement souscrite. Suite à l'achèvement:

- i. Le capital social émis et libéré d'Equity BCDC a été porté à dix milliards quatre cent quarante-huit millions de francs congolais (10,448 milliards CDF) et la Banque dispose d'un total d'un million neuf cent soixante et onze mille trois cent quarante et un (1 971 341) actions ordinaires émises et entièrement libérées.
- ii. Equity BCDC a enregistré une augmentation de la prime d'émission en USD à la différence entre le prix d'émission des droits de 170 USD et 2.63 USD, soit la valeur nominale de chaque action calculée comme 5300 CDF divisée par le taux de change au comptant le 19 septembre 2022, par action. La prime d'émission additionnelle qui en résulte enregistrée est de 69.460.362 USD qui est convertie à chaque fin d'exercice en CDF pour les besoins des états financiers locaux selon les Principes Comptables Généralement reconnus en RDC produits en CDF. La prime d'émission enregistrée était d'environ cent trente-neuf milliards huit millions de francs congolais (139,8 milliards CDF) dans ses états financiers non audités selon les Principes Comptables Généralement reconnus en RDC au 30 septembre 2022.
- iii. Le coût total de l'opération d'émission de droits est estimé à un million deux cent soixante-deux mille cinq cent quatre-vingt dollars américains (USD 1.262.580).
- iv. Ce qui précède a entraîné une augmentation totale des capitaux propres après déduction du coût total lié à l'opération d'émission de droits de cent trente-neuf milliards cinq millions de francs congolais (CDF 139,5 milliards) dans ses états financiers non audités selon les Principes Comptables Généralement reconnus en RDC au 30 septembre 2022.
- v. En plus de l'émission de droits, EGH a acheté trente-six mille quatre cent soixante-neuf (36.469) actions auprès des actionnaires minoritaires, suite à son offre.

En outre, les capitaux propres réglementaires Tier 1 d'Equity BCDC ont été augmentés de cent trente-neuf milliards cinq millions de francs congolais (CDF 139,5 milliards), à cinq cent onze milliards trois millions de francs congolais (CDF 511,3 milliards) se traduisant par un ratio de niveau 1 de onze virgule sept pour cent (11,7 %), ce qui implique une marge de quatre virgule deux pour cent (4,2 %) au-dessus du ratio de niveau 1 minimum réglementaire de sept virgule cinq pour cent (7,5 %).

Le capital global d'Equity BCDC s'élèvera à cinq cent soixante-dix-huit milliards huit cent millions de francs congolais (CDF 578,8 milliards), ce qui se traduit par un ratio de solvabilité global de treize virgule trois pour cent (13,3%), ce qui implique une marge de trois virgule trois pour cent (3,3%) au-dessus du minimum réglementaire de dix pour cent (10,0%).

De plus amples informations sur l'effet de l'augmentation de capital, y compris les implications pour les actionnaires, figurent à la section 6 (Résultat de l'augmentation de capital).

Le Conseil d'administration a décidé du prix d'émission des droits de cent soixante-dix dollars américains (170 USD) par action nouvelle sur la base du résultat de l'application de méthodologies d'évaluation telles que la méthode de la somme des parties pour estimer la valeur d'investissement du groupe Equity BCDC combiné comme l'agrégat de la valeur d'investissement de l'activité bancaire et celle de l'activité d'investissement immobilier dans laquelle les entités du Groupe Equity BCDC sont engagées. En outre, le Conseil d'administration a examiné le résultat de l'application d'une méthode d'actualisation des dividendes pour estimer la valeur intrinsèque de l'activité bancaire et a estimé la valeur intrinsèque de l'activité immobilière de placement en appliquant la méthode de l'actif net réévalué. Les estimations résultantes de la valeur d'investissement ont été comparées aux résultats de l'application de la méthode du prix du marché.

De plus amples détails sur le prix d'émission des droits ont été divulgués dans le rapport des administrateurs approuvé par les actionnaires en date du 10 juin 2022 et publié au Journal Officiel avant l'ouverture de l'émission des droits en date du 13 juin 2022.

Le Conseil d'administration d'Equity BCDC a décidé, lors de sa réunion du 6 mai 2022, de nommer Deloitte Services SARL ("Deloitte") en tant qu'expert en évaluation indépendant chargé de fournir une évaluation indépendante du prix d'émission des droits proposé. Bien que cela ne soit pas requis par l'Acte Uniforme, les Administrateurs étaient d'avis que l'obtention d'une évaluation indépendante était conforme à de solides pratiques de gouvernance d'entreprise et ont fait preuve d'une grande prudence en affirmant que le prix proposé pour l'émission de droits était conforme à la juste valeur de actions d'Equity BCDC. Comme indiqué dans le rapport des administrateurs, Deloitte a conclu que « la valeur nette estimée par action d'Equity BCDC est de cent soixante-dix virgule quatre-vingt-huit dollars américains (170,88 USD), et que cette valeur nette estimée par action se situe dans la fourchette de la juste valeur de la valeur d'investissement par action ordinaire d'Equity BCDC ».

Sur la base des résultats de l'exercice d'évaluation, le Conseil d'administration d'Equity BCDC a décidé de fixer le Prix d'émission des Droits à cent soixante-dix dollars américains (170 USD) par action nouvelle.

Le Conseil d'administration d'Equity BCDC a également décidé de demander à PricewaterhouseCoopers RDC SAS (« PwC ») de fournir un rapport du Commissaire aux comptes conformément aux articles 564, 588 et 591 de l'Acte Uniforme. Le rapport de l'auditeur avait pour objet d'établir ce qui suit :

- le prix d'émission de droits ;
- les conditions de détermination du prix d'émission de droits ;
- l'impact de l'augmentation de capital sur la situation des actionnaires, notamment en ce qui concerne leur quote-part dans les capitaux propres à la clôture du dernier exercice social de la Société, soit le 31 décembre 2021 ; et
- le contrôle de l'exactitude des données des comptes sociaux sur lesquels se fonde le rapport de gestion.

En résumé, le rapport des auditeurs de PwC a conclu que l'augmentation de capital donnera lieu à l'émission de 415.018 actions d'une valeur nominale de 5 300 CDF (2,59 USD) par action et d'une prime d'émission brute totale de 142.434.177.600 CDF (69.480.087 USD), soit 343.200 CDF (USD 167,41) par action. La valeur des actions nouvelles y compris la prime d'émission serait de 144.633.773 000 CDF équivalent à 70.553.060 USD sur la base

de 170 USD par action. Ils ont en outre conclu que les actions nouvelles seraient soumises à toutes les dispositions statutaires assimilées aux actions ordinaires existantes et jouiraient des mêmes droits à compter de leur émission.

Le rapport complémentaire des auditeurs est joint à l'annexe 3 de ce rapport.

Le Conseil d'administration a recommandé aux actionnaires de demander conseil à un professionnel indépendant auprès de leur courtier, conseiller en investissement, comptable, banquier, avocat ou tout autre conseiller professionnel s'ils le souhaitent avant d'agir.

La date d'ouverture de l'émission de droits (Open Date) était le 22 juin 2022 à 9h00 et la date de clôture (Date de Clôture) était initialement prévue pour le 21 juillet 2022 à 16h00. À la demande de quelques actionnaires, le Conseil d'administration d'Equity BCDC a décidé le 18 juillet 2022 de prolonger la date de clôture de l'émission de droits au 18 août 2022 à 16h00, et a publié un avis à cet effet dans le Journal Officiel en date du 18 juillet 2022.

Le calendrier suivi pour le processus d'émission des droits est présenté dans la section suivante.

## 5 Calendrier suivi pour l'augmentation de capital

No.	Événement	Heure	Date
1.	Date de clôture.(Date de clôture des registres)	15:00	10 Juin 2022
2.	Distribution des documents d'émission de droits aux actionnaires éligibles	By 5.00pm	15 Juin 2022
3.	Date d'ouverture de l'émission de droits (date d'ouverture)	9:00	22 Juin 2022
4.	Date et heure limites pour la déclaration et la conversion en actions nominatives pour les actionnaires qui n'ont pas encore terminé le processus de conversion et fourni des informations pour l'émission d'actions nominatives	Vers 16h00	11 Juillet 2022
5.	Date et heure limite de renonciation par transfert privé	Vers 16h00	21 Juillet 2022
6.	Clôture de l'émission de droits (date de clôture)	Vers 16h00	21 juillet 2022 (initiale) 18 août 2022 (prolongée)
7.	Date et heure limites pour l'acceptation des droits et le paiement par transfert de fonds interne ou paiement SWIFT au dépositaire pour les nouvelles actions et les actions supplémentaires	Vers 16h00	21 juillet 2022
8.	Attribution d'Actions Nouvelles par le Conseil d'Equity BCDC	Vers 17h00	8 août 2022
9.	Annonce publique des résultats de l'augmentation de capital	Vers 17h00	9 août 2022
10.	Émission de nouvelles actions entièrement libérées et traitement et envoi de remboursements par transfert de fonds interne ou par paiement SWIFT (date d'achèvement)	Vers 17h00	11 août 2022
11.	Offre d'EGH: paiement en faveur des actionnaires minoritaires	Vers 17h00	26 août 2022
12.	Allocation des actions suite à l'émission de droits	Vers 17H00	9 septembre 2022

Remarques:

1. Toutes les références aux heures sont l'heure locale de la RDC.

## 6 Résultat de l'augmentation de capital

Le Processus d'Augmentation de Capital a été mené conformément aux procédures énoncées dans le Rapport des Administrateurs publié avant l'Augmentation de Capital, à l'exception du fait que la Date de Clôture de l'Augmentation de Capital a été prolongée du 21 juillet 2022 à 16h00 au 18 août 2022 à 16h00.

Les actionnaires d'Equity BCDC avant l'augmentation de capital étaient les suivants:

Actionnaire	Actions	%
Equity Group Holdings Plc (EGH)	1.206.282	77,51%
Gouvernement de la RDC	240.000	15,42%
SFI	35.395	2,27%
Autres actionnaires	74.646	4,80%
<b>Total</b>	<b>1.556.323</b>	<b>100%</b>

Lors de la réunion ad hoc du Conseil d'administration tenue le 9 septembre 2022, les administrateurs ont pris note de la réalisation de l'augmentation de capital et ont décidé d'approuver l'attribution et l'émission des nouvelles actions aux actionnaires suivants de la société qui avaient entièrement payé leurs actions de droit et les actions supplémentaires (telles que définies dans les Formulaires de Souscription relatifs à l'augmentation de capital), d'une valeur nominale de cinq mille trois cents francs congolais (5.300 CDF) par Action Nouvelle :

Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions de droit	Actions supplémentaires souscrites	Nombre total d'actions nouvelles à attribuer	Montant reçu (USD)
SCTP (ONATRA)	8	2	10	1,700
Sonia Casier	40	12	52	8,840
Mark Pol Vantournhout	5	1	6	1,020
Michael Eugene Coget	2	-	2	340
SCTP (Onatra)	1	-	1	170
Léon Vanderwyngaert	53	15	68	11,560
Isabelle Van Der Essen	1	-	1	170
Kenda Sha Mukambu Benjamin	26	7	33	5,610
Dokolo Augustin	13	3	16	2,720
Equity Group Holdings Plc	321,675	93,154	414,829	70,520,930
<b>Totals</b>	<b>321,824</b>	<b>93,194</b>	<b>415,018</b>	<b>70,553,060</b>



## Annexes

Annexe 1 : Annuaire d'entreprise

Annexe 2 : Conseillers en transactions

Annexe 3 : Rapport complémentaire du Commissaire aux comptes PWC  
sur l'augmentation de capital

Annexe 4 : Déclaration notariée de souscription et de paiement

## Annexe 1: Annuaire d'entreprise

<b>Société</b>	Equity Banque Commerciale Du Congo S.A.
<b>Numéro d'identification</b>	CD/KIN/RCCM/ 14-B-3364
<b>Date de constitution</b>	16 Septembre 1952
<b>Bureau d'inscription</b>	15, Boulevard du 30 Juin, Commune de la Gombe/Kinshasa, DRC
<b>Calendrier financier</b>	1 Janvier – 31 Décembre
<b>Secrétaire Général de la Société</b>	Auguste Kanku Kadiosha
<b>Auditeurs</b>	PricewaterhouseCoopers RDC SAS, Immeuble Midema, 13, Avenue Mongala, Gombe, B.P. 10195 Kinshasa République Démocratique du Congo
<b>Conseillers juridiques</b>	Proxima Loft II-3 Concession UTEX No 372 Av. Colonel Mondjiba Kinshasa – Ngaliema DRC
<b>Principaux banquiers</b>	1. Citibank N.A. Centre d'affaire Flatters 96 Rue Flatters – Bonanjo BP4571 Douala Cameroun  2. Commerzbank AG 60261 Frankfurt am Main Kaiserplatz, Frankfurt am Main, Germany
<b>Filiales</b>	L'Immobilière De L'Agence De la Gombe SARL, Registration number 14-B-3399, Registered address is 15, Boulevard du 30 Juin, Gombe/Kinshasa, DRC.  Des Aviateurs S.A Registration number CD/KIN/RCCM/ 14B – 3390, Registered address is at 4B, Av. Des Aviateurs, Gombe/Kinshasa, DRC.  Matadi Vangu S.A. Registration number CD/KIN/RCCM/ 14B – 3385, Registered address is 4B, Av. des Aviateurs, Gombe/Kinshasa, DRC;
<b>Site Web (français)</b>	<a href="https://equitygroup Holdings.com/cd/">https://equitygroup Holdings.com/cd/</a>
<b>Site Web (anglais)</b>	<a href="https://equitygroup Holdings.com/cd/en/">https://equitygroup Holdings.com/cd/en/</a>

## Annexe 2: Conseillers en transactions

<b>Conseillers principaux en transactions</b>	<b>Conseiller juridique principal</b>
<p><b>Stanbic Bank Kenya Limited</b>  Stanbic Centre,  Westlands Road  P.O. Box 72833-00200,  Nairobi, Kenya</p>	<p><b>Anjarwalla &amp; Khanna LLP</b>  ALN House,  Off Eldama Ravine Close  Eldama Ravine Road  P.O. Box 200 – 00606,  Nairobi, Kenya</p>
<b>Conseiller juridique en RDC</b>	<b>Auditeurs statutaires</b>
<p><b>Proxima</b>  Loft II-3 Concession UTEX  No 372 Av. Colonel Mondjiba  Kinshasa – Ngaliema DRC</p>	<p><b>PricewaterhouseCoopers RDC SAS,</b>  Immeuble Midema,  13, Avenue Mongala,  Gombe, B.P. 10195  Kinshasa  République Démocratique du Congo</p>
<b>Examineur indépendant de la juste valeur</b>	<b>Dépositaire</b>
<p><b>Deloitte Services SARL</b>  Immeuble le Prestige, 3ieme étage,  4239, Tombalbaye  KINSHASA, B.P. 2001  DRC</p>	<p><b>Auguste Kanku</b>  Secrétaire de la Société  Equity Banque Commerciale Du Congo S.A.  Head Office Branch  15, Boulevard du 30 Juin,  Commune de la Gombe/Kinshasa, DRC</p>
<b>Banque réceptrice</b>	<b>Notaire</b>
<p><b>Equity Banque Commerciale Du Congo S.A.</b>  Head Office Branch  15, Boulevard du 30 Juin,  Commune de la Gombe/Kinshasa, DRC</p>	<p><b>Mrs. Nyembo Fatuma Marie</b>  150, Colonel Ebeya  Commune de la Gombe /Kinshasa, DRC</p>
<b>Agent autorisé</b>	
<p><b>DALDEWOLF</b>  Avenue Louise 81 Louizalaan  1050 Brussels  Belgium</p>	